



Caen, le 12/06/2017

Monsieur le Directeur Inter-régional,

La situation au SPIP 14 est désastreuse : tous les sites souffrent d'un déficit de personnel pour assurer les missions du service. Ce manque de personnel se double d'une accumulation de tâches nouvelles exigées par notre hiérarchie (processus sortant en Maison d'Arrêt, permanence en milieu ouvert...) se superposant aux multiples missions définies par les textes.

Notre Direction a sollicité le renfort de 3 contractuels au SPIP 14 (1 à la Maison d'Arrêt, 1 à l'antenne MO de Caen, 1 à l'antenne de Lisieux). Cette demande est assurément légitime et doit recevoir un avis favorable de votre part : les équipes sont en souffrance et ne comptent plus leurs heures.

Le syndicat que je représente insiste aujourd'hui pour une réponse favorable rapide de votre part. De plus, je me permets d'attirer votre attention sur la situation particulière de la Maison d'Arrêt de Caen qui me semble la plus critique : depuis plusieurs années maintenant, un demi-poste est gelé sur ce site et un congé maternité interviendra courant juillet, en pleine période estivale. De plus, l'équipe ne dispose pas d'un encadrement de proximité quotidien, pourtant ô combien nécessaire dans ce contexte.

L'équipe sera donc prochainement encore moins en mesure d'apporter des réponses adaptées aux personnes détenues. La tension engendrée par cette situation risque de mettre en péril la sécurité de l'ensemble des agents de l'établissement.

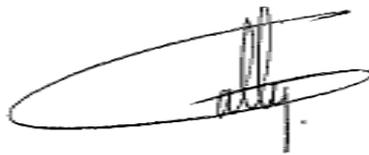
La CGT insertion et probation de Basse-Normandie réclame ainsi un renfort sans délai de 2 contractuels sur ce site pour préserver la santé des agents du SPIP 14 de la Maison d'Arrêt.

A défaut de l'arrivée de 2 agents contractuels, la CGT insertion et probation exige de sa hiérarchie locale et inter-régionale la définition d'un mode de service « dégradé » ou « allégé », c'est-à-dire la rédaction des missions qui ne seront plus assurées par les CPIP du site : arrêt de la participation des CPIP aux CPU (et en application la circulaire du 18 juin 2012), arrêt de la participation aux processus entrant et sortant, réduction des horaires d'ouverture du standard téléphonique, fin des affectations nominatives des prévenus, etc... Cette rédaction devra se faire en collaboration avec l'équipe et être transmise aux différentes autorités (Maison d'Arrêt, juges mandants, Parquet) pour information.

J'ai pu constaté à quel point l'équipe de la Maison d'Arrêt est au plus mal. L'équipe évoque « le navire qui coule ». Il est vital d'éviter le naufrage au plus vite.

Le secrétaire de la CGT IP de Basse-Normandie

Guillaume Cally

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guillaume Cally', enclosed within a large, hand-drawn oval shape.

Cette lettre sera rendue publique